

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2017

*Affiché en vertu de l'article L2121-10  
du Code Général des Collectivités Territoriales*

### ➤ **Procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2017**

Vote : unanimité

En l'absence de modification, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal du conseil municipal du 12 juillet 2017.

---

### ➤ **Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des décisions prises entre le 12 juillet 2017 et le 04 octobre 2017.

#### **1) Direction Générale – Chambre Régionale des Comptes**

« Information »

Le conseil municipal prend acte des actions entreprises par le maire en réponse aux recommandations de la chambre régionale des comptes Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine émises à l'occasion de l'examen de la gestion de la Ville de GUEBWILLER pour les années 2009 et suivantes.

#### **2) Direction Générale – Création d'un titre honorifique de citoyen d'honneur**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la création de la distinction de Citoyen d'Honneur de la Ville de GUEBWILLER et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **3) Direction Générale – Attribution du titre honorifique de citoyen d'honneur à M. Joseph STORCK**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide d'attribuer la distinction de Citoyen d'Honneur de la Ville de GUEBWILLER à Joseph STORCK en reconnaissance de son engagement au service de la collectivité, de son prochain et pour son humanisme.

#### **4) Direction Générale – Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin**

Vote : unanimité

Le conseil municipal confirme l'adhésion de la Ville de GUEBWILLER à l'Association Nationale de la Vigne et du Vin (ANEV) pour un montant de cotisation annuel de 320 € (révisable annuellement) et prévoit l'inscription de cette dépense au budget. Il accepte les dispositions des statuts de l'Association des Elus de la Vigne et du Vin et désigne comme représentant de la commune à l'Assemblée Générale de l'ANEV, M. Francis KLEITZ, Maire ou son représentant. Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document se rapportant à cette décision, dont la signature de la charte pour une gestion durable des terroirs viticoles de la France, ainsi que le bulletin d'adhésion.

#### **5) Intercommunalité – CCRG – Rapport d'activités 2016**

« Information »

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités 2016 de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller.

#### **6) Intercommunalité – CCRG – Modifications des statuts**

Vote : unanimité

Le conseil municipal valide les modifications et transferts de compétences tels que proposés et applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il adopte les nouveaux statuts modifiés de la CCRG et déclare d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.

#### **7) CALEO – Rapport de gestion – Comptes sociaux 2016**

« Information »

Le conseil municipal prend acte du rapport de gestion 2016 de la SEML CALEO.

#### **8) Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal**

Vote : unanimité

Le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget principal 2017 équilibrée en dépenses et en recettes à 462 000 €, soit 462 000 € pour la section de fonctionnement et à 0,00 € pour la section d'investissement.

**9) Finances – Budget annexe gendarmerie - Emprunt**

Vote : unanimité (M. ROST ne prenant pas part au vote du fait de son statut d'administrateur au sein du Crédit Mutuel)

Le conseil municipal autorise M. le Maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un emprunt d'un montant de 5 000 000 € pour le financement de l'opération « Construction d'une caserne de gendarmerie » du budget annexe, aux conditions suivantes :

- Montant : 5 000 000 €
- Durée : 25 ans
- Taux fixe : 1,60%
- Remboursement : trimestriel
- Intérêts : calculés sur la base de 365/365 jours
- Disponibilité des fonds : dès signature du contrat, soit en totalité, soit par fraction, et au plus tard le 31 décembre 2018
- Commission - frais : 0,10% du montant accordé, payables au déblocage des fonds, soit 2 500 €
- Echéances : constantes en capital et intérêts
- Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance avec préavis d'un mois et paiement éventuel d'une indemnité actuarielle due uniquement en cas de baisse des taux sur le marché

Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues par le contrat.

**10) Finances – Souscription d'une ligne de trésorerie**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 3 000 000 € pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie. Il autorise M. le Maire à signer le contrat à intervenir ainsi qu'à effectuer l'ensemble des opérations prévues par le contrat.

**11) Finances – Accord-cadre pour la fourniture d'énergie électrique et de gaz naturel – Signature du marché**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'accord cadre pour la fourniture de gaz naturel et d'électricité, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant. Le conseil municipal dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 011 « Charges à caractère général » article 60612 « Energie - Electricité », du budget principal.

**12) Finances – DGF – Actualisation longueur de voirie**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la nouvelle longueur de la voirie publique communale arrêtée à 35 052 mètres et charge M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux pour la revalorisation de la Dotation Globale de Fonctionnement.

**13) Finances – Produits communaux et créances irrécouvrables**

Vote : unanimité

Le conseil municipal accepte d'admettre en non-valeur une somme de 506,88 € sur le budget principal et décide l'ordonnancement des sommes admises en non-valeur sur les crédits inscrits au budget principal sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

**14) Finances – Cession actions SALVEPAR**

« Information »

Le conseil municipal prend acte de la cession de 240 actions SALVEPAR détenues par la Ville de GUEBWILLER et acquises par la société TIKEHAU CAPITAL, dans le cadre d'une Opération Publique d'Achat, au prix unitaire de 55,30 €, soit un total de 13 272 €.

**15) Foncier – Cession d'un terrain à bâtir – Section 15, parcelle n°191 – Rue Jean-Baptiste WECKERLIN**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la cession partielle d'un ensemble foncier d'environ 11 ares issu de la parcelle cadastrée section 15, n°191 situé à l'angle des rue Jean-Baptiste Weckerlin et rue des Malgré Nous. Il approuve les conditions particulières suivantes :

- la vente est consentie moyennant le prix de 12 000 € l'are,
- les frais, droits, émoluments à l'exception du P.V.A. sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2017.

**16) Foncier – Cession immeuble communal – Sis 2 rue des Francs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve la cession de cet ensemble sis 2 rue des Francs, section 7 du ban communal :

Parcelle	Contenance	Acquéreur
19	3 294 m <sup>2</sup>	SCI en cours d'immatriculation auprès du greffe du Tribunal de Commerce représentée par Mme Rosa LAROCCA, 1B, rue des Lilas, 68190 UNGERSHEIM

Le conseil municipal approuve les conditions particulières suivantes :

- la vente est consentie moyennant le prix de 300 000 €,
- les frais d'actes notariés, droits et émoluments sont à la charge de la SCI.

Il autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique et dit que la recette sera imputée au chapitre 77 "produits exceptionnels" article 775 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2017.

**17) Travaux – Gendarmerie – Marché de travaux**

Vote : unanimité

Le conseil municipal autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget annexe « gendarmerie ».

**18) Etat-Civil – Convention de transfert de la gestion des pacs**

Vote : unanimité

Le conseil municipal prend acte de ce transfert de gestion des PACS et de ses modalités à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017 et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et l'ensemble des documents nécessaires au transfert de cette compétence.

**19) Culture – Subvention Flor'en Scène**

Vote : unanimité

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention à l'association Flor'en Scène pour l'année 2017, d'un montant de 1 500 € et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

**20) Personnel municipal – Taux de promotion au titre de l'avancement de grade**

Vote : unanimité

Le conseil municipal fixe les taux de promotion au titre de l'avancement de grade, selon les modalités ci-dessous :

Cadre d'emplois	Catégorie	Grade d'avancement	Taux de promotion à appliquer à l'effectif des agents promouvables
Filière culturelle			
Attachés de conservation du patrimoine	A	Attachés principal de conservation du patrimoine	100 %
Bibliothécaire	A	Bibliothécaire principal	100 %

Le conseil municipal dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés au titre de l'avancement de grade seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**21) Scolaire – Mise en place de l'application de paiement TIPI**

Vote : unanimité

Le conseil municipal approuve le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif « TIPI » et décide la mise en œuvre de ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et l'ensemble des documents nécessaires au déploiement de ce dispositif.

**22) Sport – Terrain futsal – Demande de subvention**

Vote : unanimité

Le conseil municipal confirme la mise en œuvre d'un terrain de futsal pour 24 397,98 € HT et décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Ligue Football Amateur (Fonds d'aide au football amateur chapitre « équipements »). Il autorise M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer tout document afférent.

**DIVERS**

**Groupe « Priorité GUEBWILLER ! »**

- **Projet Bois Fleuri**
- **Amélioration de la signalétique à GUEBWILLER**

**Groupe « Réussir GUEBWILLER »**

- **Evolutions envisagées pour la politique sociale de la Ville**
- **Bilan de la fréquentation du musée durant la période estivale**

Affiché le  
Retiré le :

09/10/2017

La Maire :

**Francis KLEITZ**  
Conseiller Régional

